



# Après-midi de jeux pour anniversaires

## Conditions :

1. Le montant de l'animation est fixé à Fr. 120.00 pour les abonnés et Fr. 150.00 pour les non abonnés.
2. Un acompte de Fr. 50.00 est demandé à la réservation. Le solde est à payer sur notre CCP avant l'évènement. Si une annulation est annoncée durant les 3 semaines précédant la fête, l'acompte n'est pas remboursé.  
Ce prix comprend la mise à disposition du local et des jeux, l'animation par 2 ludothécaires durant 2h30. La mise en place et le nettoyage de la salle de jeu sont assurés par les ludothécaires.
3. La famille est responsable de prévoir le goûter qui aura lieu dans notre cafeteria, elle se charge de la mise en place et de la décoration de la table, ainsi que tout le nécessaire pour le bon déroulement d'un « chouette goûter d'anniversaire », sans oublier le gâteau.
4. La présence d'un adulte est exigée, en plus des ludothécaires. Les enfants sont sous la responsabilité de l'adulte accompagnant.
5. Le nombre d'enfants est limité à 10 entre 4 et 10 ans. Ceci pour garantir un encadrement de qualité.
6. Les parents viennent chercher les enfants à l'heure prévue ; les enfants restants sont pris en charge par les parents organisateurs.
7. La ludothèque décline toute responsabilité en cas d'accident ou de vol.
8. La ludothèque se réserve le droit de demander un dédommagement en cas de dégâts sur les jeux.

Annexe : un BV